



Concertation ouverte par l'arrêté en date du 23 décembre 2015 conformément aux dispositions des articles L. 300-2 et R. 300-1 anciens du code de l'Urbanisme.

PROJET D'AMÉNAGEMENT PAUL VALÉRY

Réunion publique

Présidée par **Catherine BARATTI-ELBAZ**,
Maire du 12^e arrondissement,
en présence des élus du 12^e arrondissement
et des services de la Ville de Paris.

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX.
HABITANTS, ASSOCIATIONS LOCALES, USAGERS,
VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !**

**Mercredi
6 avril 2016
à 19 heures**

**Centre d'animation
Maurice Ravel**

6, avenue Maurice Ravel
75012 Paris



arrêts Montempoivre

L'exposition se poursuit à la Mairie du 12^e arrondissement et la Cité scolaire Paul Valéry (face à la rue de Montempoivre) jusqu'au jeudi 14 avril 2016. Le registre de la concertation est disponible en mairie d'arrondissement et dans sa version électronique à l'adresse registre@projetpaulvalery.fr

RESTITUER

?

DÉBATTRE

...